



**SYNDICAT CGT des Personnels
des Organismes Sociaux**
cgt.cpam74@orange.fr

À LA SUITE DU CSE DU 11 MARS 2021

- **Redimensionnement et diversification des activités de la PFS**

Pour atteindre un objectif CPG, une utilisation excessive de « microcoupures » a été instaurée à la PFS.

Résultat à court terme : augmentation de la prime de résultat,

Résultat à long terme : ressources insuffisantes et retour imposé à d'anciens téléconseillers provoquant un mal-être jusqu'au 30 avril ? au 30 mai ?

La Direction n'apporte pas de précisions.

Espérons que la solution présentée soit à la hauteur de l'engagement des agents en ces temps compliqués et que la PFS soit enfin dimensionnée correctement permettant ainsi la possibilité de diversifier ses activités en aidant l'UG BEN.

Nous serons très attentifs aux retours des agents de la PFS sur ce sujet !

- **Appels de candidature**

Intéressé par le poste de Conseiller Informatique Service au sein du département DIGICOM ?

Désolé, déjà pourvu !

Vous n'avez pas vu l'appel de candidature ? C'est normal, il n'y en a pas eu !

Les élus CGT cherchent toujours une logique compréhensible sur le recrutement...

- **Télétravail sur une demi-journée**

Réponse : interdit !

Pourquoi ?

On va essayer de comprendre...

La Direction semblait ne pas savoir que depuis plusieurs mois des agents sont en télétravail en demi-journée...

Ayant pris connaissance de cela, n'ayant pas de statistiques indiquant que la productivité soit habituelle, le télétravail en demi-journée n'est plus autorisé jusqu'à ce que le contraire soit jugé de manière favorable !

De plus, la Direction précise que le Protocole d'Accord relatif au télétravail ne prévoit pas la demi-journée, ce n'est donc pas possible de télétravailler en demi-journée !!

En résumé, la Direction sous-entendrait-elle que c'est la faute des représentants du personnel ?

Par loyauté ? Encore faudrait-il que le personnel ait connaissance du compte rendu de la négociation qui n'est toujours pas publié !

Il faut savoir que ce point n'a même pas été discuté lors des négociations sur ce protocole... Il semblerait que les élus doivent penser à prévenir la Direction des pratiques ignorées lors des négociations demandées hâtivement par la même direction !

En revanche, si vous posez congé sur le jour où votre contrat prévoit que vous ne travaillez pas sur une demi-journée, là, on vous compte une journée !

Les élus CGT n'ont toujours pas réellement compris le fond de cette décision et auraient préféré également que la communication s'effectue par un autre moyen et sous une autre forme.

- **Projet France Relance :**

Les employeurs embauchant un jeune de moins de 26 ans, sur des contrats d'au moins trois mois, peuvent bénéficier d'une prime à l'embauche.

L'aide est de **4 000 €** sur 1 an pour un salarié à temps plein. Ce montant est proratisé en fonction du temps de travail et de la durée du contrat de travail (ex : 1 000 € pour un CDD de 3 mois).

La Direction a déposé 18 dossiers et envisage d'en déposer 4 supplémentaires.
La PFCT semble bien amortie de notre point de vue !

- **PRADO**

Les établissements sont actuellement contactés pour savoir si un PRADO « personnes âgées » peut être mis en place tout en continuant le PRADO « orthopédie / chirurgie ».
Le PRADO « maternité » est complètement arrêté.

- **Forfait mobilité durable**

Une légère refonte de cet accord doit être effectuée par la Direction en incluant un barème progressif selon la fréquence de l'utilisation du vélo.
Une nouvelle négociation est à venir sur ce sujet...

- **Service « comptabilité »**

Un cabinet expert en audit devrait être mobilisé pendant plusieurs jours.
Nous espérons que cela puisse suffire à apaiser voire régler les problèmes existants et restons disponible si nécessaire.

**Besoin de plus d'infos ?
Contactez-nous !**



A Annecy le 15/02/2021